

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Vendredi 10 avril 2026

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le vendredi 10 avril 2026 à 11h45, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

Présents : C.BASQUIN - JL.DARCOURT - M.DECOOL - JF.DELATTRE - JL.DETAVERNIER - É.DURAND - S.FAHEM - C.GILLOOTS - É.GONDY - MC.LERMYTTE - É.MASSE - A.MENSION - F.NOBLECOURT.

Absents et Excusés : D.BAILLEUL - V.BELLEVAL - M.BEYAERT - AS.BOISSEAUX - F.BRICOUT - JF.BURETTE - JJ.CANDELIER - F.CAUCHETEUX - JM.DA SILVA - AL.DUBOIS - F.GALLAND - P.GEENENS - É.GRESSIER - P.GRINER - J.HOUSSIN - C.MATHON - B.RINGOT - T.ROLLAND - MP.ROUSSELLE - JM.SZATNY - M.TESTIER - M.TONNERRE DESMET - S.WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : JP.ANDRIES - MJ.DÉPREZ - N.DETERPIGNY - JP.DHORME - S.LABADENS - H.LENFANT.

Absents et Excusés : JP.BATAILLE - H.BELABBES - E.BOULET - N.BOURGHELLE KOS - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - D.DESCHODT - C.DEVOS - S.DIEUSAERT - JC.DESTAILLEUR - S.FENET - P.GEORGE - S.GOMBERT - JL.MERTEN - J.MONTOIS - D.PONCHAUX - CA.PROKOPOWICZ - P.SAGNIEZ - A.SILLANI - Y.TASSOU.



La séance a été ouverte à 12h08.

I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçant des titulaires absents. Avec 13 membres titulaires et 6 membres suppléants présents (dont 3 votants) ainsi que 7 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Madame Christine BASQUIN, Maire de Sains du Nord est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal de la séance du 06 février 2026.

Le procès-verbal de la séance du 06 février 2026 est adopté à l'unanimité.

III. Communication

Le Président remercie Monsieur Michel DECOOL pour son engagement, sa patience et ses avis posés à la présidence du CST ainsi que sa collaboration avec les organisations syndicales fortement appréciée.

Le Président indique aux membres que le collège employeur du CDG est composé de 9 titulaires et 9 suppléants. Les représentants de ce collège sont désignés par le Président du CDG 59 parmi :

- ✚ Les élus des collectivités et des établissements de moins de 50 agents affiliés au CDG,
- ✚ Les agents de ces collectivités ou établissements,
- ✚ Les agents du CDG.

Le Président du CDG 59 préside ce CST ou à défaut son représentant désigné parmi les membres de l'organe délibérant.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient d'arrêter une nouvelle composition du collège employeur du CST :

➔ 6 membres ne peuvent plus siéger :

- ✚ Madame GRESSIER-KESTELOOT Elisabeth, précédemment Maire de Strazeele,
- ✚ Monsieur DUCANCHEZ Damien, précédemment Maire de Marbaix,
- ✚ Monsieur DUBOIS André-Luc, précédemment Maire de Don,
- ✚ Monsieur MONTAIS Jacques, précédemment Maire d'Hantay,
- ✚ Monsieur GOETGHELUCK Alain, précédemment Maire de Caullery,
- ✚ Monsieur COMYN Jean-Paul, précédemment Maire de Hérin.

➔ La Présidence ne peut plus être déléguée à Monsieur Michel DECOOL qui peut continuer à siéger. A ce titre, le Président du CDG 59 remplacera Monsieur DECOOL à la présidence du prochain CST prévu le 28 mai 2026.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La nouvelle composition prévoit :

- ✚ Que le Président du CDG, Monsieur Eric DURAND, reprenne la présidence du CST et soit comptabilisé comme membre du collège prenant part aux votes,
- ✚ La désignation de six nouveaux membres.

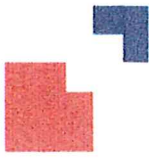
Le Président précise que les nouveaux membres ont toutes et tous été consultés.

Cette nouvelle composition a été constituée en représentativité égale femme-homme, afin de garantir une parité.

Le Président propose donc aux membres la liste des membres ci-dessous :

NOUVELLE COMPOSITION			
GENRE	NOM	Prénom	COMMUNES
TITULAIRES			
Monsieur	DURAND	Eric	Président du CDG
Monsieur	DECOOL	Michel	Président de Territoire d'Energie Flandres (S.I.E.C.F.)
Madame	BASQUIN	Christine	Maire de Sains du Nord
Monsieur	DELATTRE	Jean-François	Maire d'Haspres
Madame	CAUCHETEUX	Francine	Elue CM de Bavay
Madame	DEKEISTER	Catherine	Maire de Lederzeele
Monsieur	LAMIAUX	Fabrice	Maire de Holque
Madame	DEPREZ	Marie-Josée	Maire de Clary
Monsieur	ROMELAERE	Alexandre	Maire de Socx
SUPPLEANTS			
Monsieur	LENFANT	Henri	Maire de Noyelles-Lez-Seclin
Madame	BUISSET	Marie-Bernadette	Maire de Séranvillers-Forenville
Madame	PEROT	Aurélie	Maire de Glageon
Monsieur	MENSION	Alain	Maire de Raimbeaucourt
Monsieur	RAES	Anthony	Maire de Ghyvelde
Monsieur	BOCQUILLON	Eric	Maire de Saint-Georges sur l'Aa
Monsieur	FROMONT	Pascal	Maire de Coutiches
Madame	MORTELETTE	Nadine	Maire de Anhiers
Madame	VANMAELE	Danielle	Maire de Merckeghem

Le Président souligne que ce renouvellement est partiel et provisoire jusqu'au renouvellement du CST prévu à l'issue des élections.



IV. Délibérations

→ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)

Délibération 1 : Délibération autorisant la cession du bâtiment situé au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille

Le Président informe les membres du retrait de cette délibération. En effet, une promesse de vente à hauteur de 245 000 euros a été signée avec une clause suspensive en fonction des travaux prévus dans la copropriété. Cet élément étant en cours de règlement, la délibération ne peut être présentée.

Le Président souligne qu'il souhaite vendre ces locaux rapidement de cet immeuble en raison des frais de co propriété conséquents toujours à la charge du CDG 59 malgré l'inoccupation des locaux.

Cette délibération sera donc inscrite à l'ordre du jour du 1^{er} juin 2026.

Délibération 2 : Recours aux services de la centrale d'achats la CANUT

Le Président précise aux membres que la CANUT est une centrale d'achat au même titre que l'UGAP.

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la CANUT propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadre dans le respect du code de la commande publique.

Dans un contexte de renouvellement de l'infrastructure téléphonique du CDG 59 décidée lors de l'adoption du Budget Primitif 2026, il a semblé pertinent de mener une étude visant à poser un diagnostic financier et technique qui permettra de déployer les solutions les plus à même de répondre aux besoins du CDG 59.

Le renouvellement de l'architecture de téléphonie s'inscrit pleinement dans un contexte de renforcement de la proximité avec les collectivités territoriales. En modernisant ses outils de communication, le CDG 59 souhaite améliorer la qualité de service rendu aux collectivités et aux agents.

Cette évolution permettra une meilleure réactivité, une gestion plus fluide des appels et une orientation plus efficace des demandes. Elle participe ainsi à la modernisation globale des services et à l'amélioration de la relation avec les usagers.

En ce sens, le renouvellement de la téléphonie représente un levier stratégique pour le CDG 59.

Il s'agit d'un projet structurant, au service de la proximité, de l'efficacité et de la modernisation de l'action publique territoriale.

Le projet de délibération soumis a pour objet d'autoriser le Président à signer avec la CANUT, la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Prestations d'accompagnement opérationnel de conseils et d'audits techniques autour des télécommunication et nouvelles technologie associées ».

L'impact financier s'avère limité. En effet la tarification fixée à 360 € TTC pour un accord cadre est plafonnée à 1 080 € TTC à partir de six accords-cadre.

Le Président précise que le recours à la CANUT permettrait d'obtenir des prix plus raisonnables et éviterait au CDG 59 des procédures d'ouverture de marchés.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibération relative au conseil médical, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les assurances statutaires et l'éthique (Présentation par Madame Marie-Josée DÉPREZ)

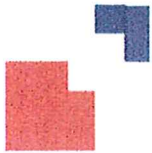
Délibération 3 : Désignation transitoire des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre De Gestion appelés à siéger au conseil médical départemental du Nord (formation plénière)

Madame DÉPREZ présente cette délibération et précise que pour assurer la continuité du fonctionnement du conseil médical pour les collectivités affiliées au Centre De Gestion du Nord, il est demandé aux membres du Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord de désigner, à titre provisoire, des représentants de la formation plénière du conseil médical.

Ces représentants pourront ainsi siéger aux instances organisées en avril, mai et juin 2026, jusqu'à la désignation des nouveaux représentants prévues lors de l'installation du nouveau conseil d'administration du Centre De Gestion du Nord le 26 juin prochain.

La composition des membres provisoire de la formation plénière du conseil médical, représentants de l'administration pour les collectivités affiliées est la suivante :

Membres titulaires	Marie - Josée DÉPREZ Maire de Clary	Monsieur Sylvain CLÉMENT Maire de Pont à Marcq
Membres suppléants	Madame Isabelle POLLET Maire de Linselles	Monsieur Nicolas DETERPINY Adjoint au Maire / Maire de Loos
	Madame Christine BASQUIN Maire de Sains du Nord	Madame Francine CAUCHETEUX Conseillère / Maire de Bavay



⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Présentation Le Président)

Délibération 4 : Désignation transitoire des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre De Gestion appelés à siéger aux Commissions Administratives Paritaires

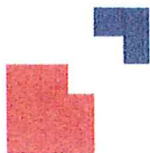
Le Président indique aux membres que le mandat des représentants des collectivités et établissements publics au sein des Commissions Administratives Paritaires est lié à leur mandat électif qui a cessé dans le contexte de renouvellement des conseils municipaux organisé en mars 2026.

La désignation des nouveaux représentants s'effectuera à l'issue du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, parallèlement à l'installation du nouveau Conseil d'administration du CDG 59 prévue le 26 juin prochain.

Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires pour les collectivités et établissements affiliés au Centre De Gestion du Nord jusqu'à cette date, les membres du Conseil d'administration sont invités à procéder à la désignation de représentants, à titre transitoire.

Membres élus aux Commissions Administratives Paritaires de catégories A et B

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur DURAND Eric Maire de Mouvaux	Madame TONNERRE Marie Maire de Neuville en Ferrain
Monsieur Paul SAGNIEZ Maire de Solesmes	Madame Christine BASQUIN Maire de Sains-du-Nord
Madame Francine CAUCHETEUX Conseillère / Mairie de Bavay	Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy
Monsieur Pierre GRINER Maire de Quiévrechain	Monsieur Nicolas DETERPIGNY Adjoint au Maire / Mairie de Loos
Madame Agnès DOLET Maire de Rombies-et-Marchipont	Madame Murielle FERYN Maire de Eringhem
Madame Stéphanie HUGUES Maire de Hélesmes	Monsieur Karim LOUZANI Maire de Pérenchies
Monsieur Daniel FORRIERES Maire de Cattenières	Monsieur Jean-François DELATTRE Maire de Haspres
Madame Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries	Monsieur Xavier BARTOSZEK Maire de Aniche



Membres élus à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur DURAND Éric Maire de Mouvaux	Monsieur GRINER Pierre Maire de Quiévrechain
Madame Christine BASQUIN Maire de Sains-du-Nord	Madame Claudine DELASSUS Maire de Bissezeele
Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy	Madame Marie-Josée DÉPREZ Maire de Clary
Madame Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries	Monsieur Sylvain CLEMENT Maire de Pont-à-Marcq
Monsieur David HEIREMANS Maire de Wervicq-Sud	Monsieur Nicolas DETERPIGNY Adjoint au Maire / Mairie de Loos
Monsieur Jean-Jacques CANDELIER Maire de Bruille-Lez-Marchiennes	Madame Agnès DOLET Maire de Rombies-et-Marchipont
Madame Francine CAUCHETEUX Conseillère / Mairie de Bavay	Madame Isabelle POLLET Maire de Linselles
Monsieur Pascal PAQUET Maire de Pommereuil	Monsieur Éric BOCQUILLON Maire de Saint-Georges-sur-l'Aa

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 5 : Désignation transitoire des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre De Gestion appelés à siéger à la Commission Consultative Paritaire

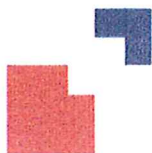
⇒ Adoptée à l'unanimité

Le Président interroge Madame Céline LEDET, Directrice du Conseil et de la Gestion Statutaires du CDG 59, concernant une éventuelle possibilité de supprimer les CCP.

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services lui précise que la question est plutôt de les intégrer aux CAP. La date d'intégration n'est à ce jour fixée par aucun texte officiel.

Le Président précise que le Premier Ministre a évoqué le sujet.

Le Président ajoute que les CCP rencontrent des problématiques au niveau des représentants du personnel en changement constant alors que les élus sont présents.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La désignation des nouveaux représentants s'effectuera à l'issue du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, parallèlement à l'installation du nouveau Conseil d'administration du CDG 59 qui aura lieu le 26 juin prochain.

Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement de la Commission Consultative Paritaire pour les collectivités et établissements affiliés au Centre De Gestion du Nord jusqu'à cette date, les membres du Conseil d'administration sont invités à procéder à la désignation de représentants, à titre transitoire.

Il convient donc de renouveler temporairement le collège employeur en procédant à la désignation de 8 représentants titulaires et 8 suppléants.

Membres élus à la Commission Consultative Paritaire

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur DURAND Éric Maire de Mouvaux	Monsieur GRINER Pierre Maire de Quiévreachain
Madame Christine BASQUIN Maire de Sains-du-Nord	Madame Claudine DELASSUS Maire de Bissezeele
Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy	Madame Marie-Josée DÉPREZ Maire de Clary
Madame Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries	Monsieur Sylvain CLEMENT Maire de Pont-à-Marcq
Monsieur David HEIREMANS Maire de Wervicq-Sud	Monsieur Nicolas DETERPIGNY Adjoint au Maire / Mairie de Loos
Monsieur Jean-Jacques CANDELIER Maire de Bruille-Lez-Marchiennes	Madame Agnès DOLET Maire de Rombies-et-Marchipont
Madame Francine CAUCHETEUX Conseillère / Mairie de Bavay	Madame Isabelle POLLET Maire de Linselles
Monsieur Pascal PAQUET Maire de Pommereuil	Monsieur Eric BOCQUILLON Maire de Saint-Georges-sur-l'Aa

La séance est levée à 12h30.

Christine BASQUIN

Maire de Sains du Nord
Secrétaire de séance

Éric DURAND

Le Président,
Maire de Mouvaux

